



DATE : 5 mai 2021

## Séance de constitution du Conseil général sous la présidence de Mme la Doyenne Chantal Pache

### CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux            majorité = 16            Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

### CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Marie-Madeleine Marcuard, MM. Bernard Grandgirard, Alexandre Vonlanthen, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier, Guido Flammer et Alex Glardon

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Mme la Doyenne d'âge Chantal Pache.
2. Désignation par Mme la Doyenne de 4 scrutateurs pour former le bureau provisoire.
3. Choix du mode de convocation.
4. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2021.
5. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2021.
6. Election de 4 scrutateurs pour la période administrative.
7. Election de 4 scrutateurs suppléants pour la période administrative.
8. Election des membres du Conseil général à la commission financière pour la période administrative.
9. Election de la commission d'aménagement du territoire et des constructions pour la période administrative.
10. Election de la commission de naturalisation pour la période administrative.
11. Délégation de compétence pour les transactions immobilières selon l'article 10, al. 2 de la loi sur les communes, pour l'année 2021.
12. Informations communales.
13. Divers.

DATE : 5 mai 2021

## **1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA DOYENNE D'ÂGE CHANTAL PACHE**

Mme la Doyenne d'âge salue M. le Syndic, Mme et MM. Les conseillers communaux, les conseillers généraux, les représentants de la presse et le public. Elle relève qu'en apprenant qu'elle est la doyenne du Conseil Général, elle a pris une ride de plus mais elle se dit que c'est réjouissant d'avoir des élus et élues si jeunes ; c'est donc un conseil chargé d'énergie avec une moyenne d'âge de 41 ans dont 13 femmes qui débute cette législature. Elle souhaite la bienvenue à tous ses anciens collègues du Conseil Général et aux 15 et bientôt 16 nouvelles et nouveaux élus pour qui c'est le premier contact avec cette fonction importante car ils sont les représentants des citoyennes et citoyens de notre commune. Ils auront l'occasion de se manifester tout au long de cette législature, que ce soit au sein d'une commission ou lors des séances du Conseil Général. Elle souhaite également la bienvenue au nouveau Conseil Communal et à son syndic M. Bernard Grandgirard. Elle félicite tous les conseillers généraux et conseillers communaux pour leur élection. Leur engagement ainsi que leur contribution au service de la collectivité seront déterminants pour garantir à notre commune de prendre les bonnes décisions pour un futur serein. Elle remercie, pour leur excellent travail, les représentants de la presse qui, à chaque séance, relatent avec précision nos débats et décisions. Notre Conseil Général a bien fonctionné avec des prises de décisions importantes pour le développement régulier de notre commune tout en gardant une situation financière saine et équilibrée. Gageons qu'il en sera de même pour cette nouvelle période qui commence. Il n'y a pas de recette toute faite pour obtenir le succès mais peut-être des recommandations, des conseils et des souhaits afin que la collaboration entre les deux autorités de la commune fonctionne bien. Le Conseil Général doit obtenir des informations claires, précises, complètes et transparentes pour tous les projets soumis. Nous devons prendre du temps pour la réflexion et utiliser les commissions constituées ce soir. Nous devons accepter les décisions prises démocratiquement et respecter la collégialité et la retenue. Attention également à ne pas utiliser la fonction de conseillère et conseiller général pour exprimer une opinion personnelle, opinion qui pourrait ne pas être partagée par les autres membres du Conseil Général et donner l'impression au citoyen qu'on s'exprime au nom de tous. Les interventions doivent servir l'intérêt général et non des intérêts personnels. Les décisions doivent aussi protéger les plus faibles ou fragilisés par la crise sanitaire et elles doivent être les fondations pour les générations futures. Pour terminer, elle souhaite des débats courtois, dans le respect des opinions et convictions de chacune et chacun et beaucoup de plaisir dans cette fonction communale.

Elle nous informe que cette séance a été convoquée par mail du 20 avril 2021 et selon l'art. 38 de la loi sur les communes, par avis dans la feuille officielle no 16 du 23 avril 2021, par affichage aux piliers publics communaux et par avis sur le site internet de notre commune. Elle demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette assemblée peut délibérer valablement. Elle rappelle que cette séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

Une liste de présence circule afin que chacun puisse la signer. Mme la Doyenne demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

## **2. DESIGNATION PAR MME LA DOYENNE DE 4 SCRUTATEURS POUR FORMER LE BUREAU PROVISOIRE**

Mme la Doyenne d'âge propose MM. Jean-Sébastien Rey, Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard et Manuel Pires, lesquels sont nommés en qualité de scrutateurs du bureau provisoire.

DATE : 5 mai 2021

### **3. CHOIX DU MODE DE CONVOCATION**

Au début de chaque législature, le Conseil Général doit choisir son mode de convocation. Avec le Conseil Communal, nous proposons la même que la précédente législature, c'est-à-dire :

- un avis dans la Feuille Officielle : obligatoire selon la loi
- un avis au pilier public communal
- une convocation par mail adressée à tous les conseillers généraux contenant l'ordre du jour et adressée 15 jours avant la séance
- un avis sur le site internet de la commune.

Les dates des séances du Conseil Général seront annoncées dans le journal communal « Le Lien » pour l'ensemble de l'année.

Le mode de convocation proposé ci-dessus est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

### **4. ELECTION DU DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2021**

Mme la Doyenne d'âge précise qu'à chaque séance de printemps un nouveau président doit être élu. Pour cette première législature, les présidents de groupes se sont réunis et proposent un tournus qui démarre avec :

- ✓ Une présidence pour 2021 du groupe « Alliance de gauche » et une vice-présidence du groupe « Unité communale »
- ✓ La 2<sup>ème</sup> présidence sera du groupe « Unité communale » et la vice-présidence du groupe « Equilibre »
- ✓ La 3<sup>ème</sup> présidence sera du groupe « Equilibre » et la vice-présidence du groupe « Unis pour Cugy »
- ✓ La 4<sup>ème</sup> présidence sera du groupe « Unis pour Cugy » et la vice-présidence du groupe « Unité communale »
- ✓ La 5<sup>ème</sup> présidence sera du groupe « Unité communale » et la vice-présidence du groupe « Alliance de gauche ».

Elle attend donc une proposition du groupe « Alliance de gauche ».

Mme Nicole Schorro nous informe que pour cette première année de législature et selon le tournus mis en place par tous les groupes, la présidence sera assurée par le groupe « Alliance de gauche ». Dès lors, ce dernier a le plaisir de présenter la candidature de Mme Nathalie Pires en qualité de future présidente du Conseil Général. Mme Pires, jusqu'à ce jour vice-présidente du Conseil Général est également présidente du « Parti socialiste » de Cugy. Elle nous fait un bref exposé de son parcours de vie. Son élection à la présidence du Conseil Général représente un gage de continuité avec la législature précédente en confiance pour le bien de nous toutes et tous.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Nathalie Pires qui est élue à la présidence du Conseil Général pour l'année 2021 à l'unanimité par acclamation.**

Mme Nathalie Pires remercie les membres du Conseil Général pour lui avoir confié le rôle de présidente du Conseil Général et se dit tout particulièrement touchée d'être à la suite de Chantal. La situation sanitaire que nous vivons aujourd'hui a été une nouvelle occasion pour nous de montrer la solidarité existante entre les habitants de Cugy et de Vesin. Elle a été également ravie de voir comment évoluent les différents projets pour lesquels nous avons voté ; il s'agit maintenant de finaliser les infrastructures autour de la nouvelle école secondaire, d'assurer la sécurité des élèves avant et après leur retour et de soutenir la

DATE : 5 mai 2021

nouvelle équipe qui prendra cette école en charge. Elle profite déjà de saluer l'engagement du Conseil Communal qu'elle remercie. Elle le remercie pour tout ce temps et toutes les compétences mises à notre service pour que de tels projets soient possibles. Comme enseignante, comme maman, elle est particulièrement contente que tous nos enfants puissent en bénéficier, sans parler des jeunes et des moins jeunes qui utiliseront ces espaces communs pour s'y retrouver. Nombreux sont les autres projets en cours pour le développement de notre commune, nous aurons l'occasion d'en reparler. Pour terminer, elle relève que 2021 marque la date d'anniversaire du suffrage féminin et sera une année phare qui fêtera les 50 ans du vote des femmes en Suisse ; elle espère, dans ce contexte, pouvoir encourager encore plus de femmes à participer activement dans la politique. Elle compte sur le soutien de toutes et tous pour les inclure dans leurs réflexions et pour nous relayer leurs besoins. Quand une femme avance, toutes avancent. Elle remercie Chantal pour son travail. Après une période assez turbulente elle souhaite à toutes et tous une année moins mouvementée et plus sereine.

On passe au point

#### **5. ELECTION DU OU DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2021**

Mme la Doyenne d'âge relève que comme mentionné ci-dessus et selon le tournoi établi, la vice-présidence est proposée au groupe « Unité communale ». Elle attend donc une proposition.

Mme Tatiana Veth, au nom du groupe « Unité communale » et pour rester dans la ligne de Mme Pires, propose la candidature de Mme Aurore Savary comme vice-présidente. Mme Savary est au bénéfice déjà de quelques années d'expériences au sein du Conseil Général, elle vient de Vesin et est laborantine en chimie.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Aurore Savary qui est élue à la vice-présidence du Conseil Général pour l'année 2021 à l'unanimité par acclamation.**

#### **6. ELECTION DE 4 SCRUTATEURS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

Mme la Doyenne d'âge rappelle que le bureau est formé du président, du vice-président et des scrutateurs. La loi sur les communes précise qu'il est équitablement tenu compte des partis ou des groupes représentés au Conseil Général, donc 4 scrutateurs qui fonctionneront durant toute la législature. Elle attend des propositions de la part des groupes :

Mme Sandra Meuwly pour le groupe « Alliance de gauche » propose M. Manuel Pires.

M. Daniel Chassot pour le groupe « Equilibre » propose M. Pierre-André Grandgirard.

M. Fabrice Bersier pour le groupe « Unité communale » propose M. Jean-Sébastien Rey.

M. Laurent Overney pour le groupe « Unis pour Cugy » propose M. Vincent Grandgirard.

Aucune autre proposition n'étant formulée, **MM. Manuel Pires, Pierre-André Grandgirard, Jean-Sébastien Rey et Vincent Grandgirard sont élus en qualité de scrutateurs du Conseil Général pour la période administrative 2021-2026.**

#### **7. ELECTION DE 4 SCRUTATEURS SUPPLEANTS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

Mme la Doyenne d'âge fait part que l'on doit élire le même nombre de suppléants qu'il y a de scrutateurs, c'est-à-dire 4. Ces personnes fonctionnent en l'absence d'un scrutateur. Le scrutateur manquant est remplacé par le scrutateur de son groupe.

DATE : 5 mai 2021

Concernant les 4 scrutateurs suppléants, les propositions suivantes sont formulées :

M. Manuel Pires pour le groupe « Alliance de gauche » propose Mme Nicole Schorro.  
M. Daniel Chassot pour le groupe « Equilibre » propose Mme Suzanne Zeller.  
M. Fabrice Bersier pour le groupe « Unité communale » propose M. Jonas Saugy.  
M. David Marti pour le groupe « Unis pour Cugy » propose Mme Nicola Overney.

Aucune autre proposition n'étant formulée, **Mmes Nicole Schorro, Suzanne Zeller, Nicola Overney et M. Jonas Saugy sont élus(es) en qualité de scrutateurs(trices) suppléants(es) du Conseil Général pour la période administrative 2021-2026.**

#### **8. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

Mme la Doyenne d'âge relève que selon le message, le Conseil Communal propose une commission financière composée de 5 membres. La grandeur de notre commune, l'expérience acquise jusqu'à aujourd'hui confortent l'idée d'élire 5 membres du Conseil Général à la commission financière avec au minimum un membre de chaque groupe.

**La proposition de 5 membres à la commission financière est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.**

Les propositions suivantes sont formulées :

Unité communale : Mme Emilie Saugy et M. Olivier Vonlanthen  
Equilibre : M. Daniel Chassot  
Alliance de gauche : Mme Sandra Meuwly  
Unis pour Cugy : Mme Vanessa Currat

Aucune autre proposition n'étant formulée, **Mmes Emilie Saugy, Sandra Meuwly, Vanessa Currat et MM. Olivier Vonlanthen et Daniel Chassot sont élus à la commission financière pour la période administrative 2021-2026.**

Mme la Doyenne d'âge rappelle que la commission financière se réunit et s'organise elle-même pour nommer son président, son vice-président et son secrétaire.

#### **9. ELECTION DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES CONSTRUCTIONS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

Mme la Doyenne d'âge relève que selon le message, le Conseil Communal propose une commission d'aménagement composée de 7 membres. Au-delà il est convaincu que l'on perdrait en efficacité. Le Conseil Général doit en élire la majorité, soit 5 membres du Conseil Général, les 2 autres membres seront désignés par le Conseil Communal, notamment le responsable du dicastère qui préside cette commission. Elle attend des propositions des groupes.

Les propositions suivantes sont formulées :

Alliance de gauche : M. Manuel Pires ; à noter que le groupe « Alliance de gauche » propose la nomination d'une commission climat-énergie.  
Equilibre : MM. Valon Miftari et Noam Berchier  
Unité communale : M. Jonathan Rey  
Unis pour Cugy : M. David Marti

DATE : 5 mai 2021

Aucune autre proposition n'étant formulée, **MM. Manuel Pires, Valon Miftari, Noam Berchier, Jonathan Rey et David Marti sont élus à la commission d'aménagement pour la période administrative 2021-2026.**

#### **10. ELECTION DE LA COMMISSION DE NATURALISATION POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

Mme la Doyenne d'âge relève que selon le message, le Conseil Communal propose une commission de naturalisation composée de 5 membres, dont 4 membres du Conseil Général et un conseiller communal. La secrétaire communale en fait partie avec voix consultative. Elle attend des propositions des groupes.

Les propositions suivantes sont formulées :

Alliance de gauche : Mme Nicole Schorro  
Unité communale : Mme Corinne Rey  
Equilibre : Mme Jeanne Decorges  
Unis pour Cugy : M. Laurent Overney

Aucune autre proposition n'étant formulée, **Mmes Nicole Schorro, Corinne Rey, Jeanne Decorges et M. Laurent Overney sont élus à la commission de naturalisation pour la période administrative 2021-2026.**

#### **11. DELEGATION DE COMPETENCE POUR LES TRANSACTIONS IMMOBILIERES SELON L'ARTICLE 10, AL. 2 DE LA LOI SUR LES COMMUNES, POUR L'ANNEE 2021**

Mme la Doyenne d'âge nous informe que selon le message c'est le Conseil Général qui décide d'octroyer une délégation de compétence au Conseil Communal pour effectuer des transactions immobilières. Notre règlement des finances, approuvé lors de la séance du Conseil Général du 30 septembre 2020, prévoit une délégation de compétences jusqu'à Fr. 150'000.-. Cependant ce règlement entrera en vigueur en même temps que MCH2, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le Conseil Général doit accorder une délégation de compétences jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant proposé de Fr. 150'000.- est identique à celui octroyé pour la législature 2016-2021. Elle demande s'il y a des questions ?

Ceci n'étant pas le cas, la délégation de compétence au Conseil Communal pour effectuer des transactions immobilières jusqu'à Fr. 150'000.- pour l'année 2021 est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

#### **12. INFORMATIONS COMMUNALES**

Mme la Doyenne d'âge donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Jean-Denis Borgognon nous soumet le planning de démolition de l'ancienne laiterie de Vesin ainsi que de l'aménagement de sa place. Du 5 au 7 mai 2021 l'entreprise Weibel va dégager les câbles existants autour de la station électrique, le 7 mai nous allons déplacer provisoirement la benne compacteuse devant le restaurant à Vesin pendant la durée des travaux. Du 10 au 12 mai le Groupe E va poser une station provisoire. Du 17 au 20 mai nous allons démolir la laiterie et l'ancienne station transformatrice, creuser et faire un radier pour la nouvelle station et la benne compacteuse. Le 21 mai la réalisation du radier et la pose de la nouvelle station par le Groupe E seront effectuées et du 31 mai au 4 juin le raccordement de la nouvelle station. Ensuite nous ferons la place qui recevra le compacteur puis

DATE : 5 mai 2021

l'aménagement de la place supérieure avec la pose d'un arbre et d'un banc. La fin des travaux est prévue aux alentours du 17 juin.

M. Guido Flammer nous informe qu'il a changé de dicastères au sein du Conseil Communal. Il a donc repris les routes, à savoir tout ce qui touche les routes et la voirie. Il a gardé l'agriculture, le préposé local à l'agriculture, ainsi que les forêts. Au sujet des forêts, il nous informe qu'il y aura prochainement un canapé forestier qui va se créer à Cugy et il félicite son initiatrice Mme Carla Mast. Ce canapé se trouvera dans la forêt de la « Bioles au blanc » et nous allons encore, l'automne ou l'hiver prochain, effectuer une coupe dans la forêt de la « Râpe ».

M. Bernard Grandgirard, syndic, félicite et remercie Mme la Présidente de la soirée et doyenne du Conseil Général Chantal Pache pour la tenue impeccable de toutes les nominations et élections des différentes commissions ainsi que pour ses mots de bienvenue au sein de cette législation. Félicitations également à Mme la nouvelle Présidente du Conseil Général, tous ses vœux pour cette année qu'il espère riche en expérience et dans un esprit constructif et serein. Il félicite également toutes et tous les conseillers(ères) généraux pour leur prise de responsabilité dans les différentes commissions. Il leur souhaite bien du plaisir à travailler dans ces différentes commissions et qu'ils auront une collaboration parfaite avec les différents groupes. Les membres du Conseil Communal se réjouissent de commencer, voire de poursuivre, la collaboration au sein des diverses entités de notre commune. Le Conseil Communal s'est constitué, la répartition des dicastères a eu lieu et il a déjà participé à trois séances ordinaires ; chacun prend ses marques, entre immédiatement dans le vif du sujet et les affaires communales continuent. Concernant le CO, dossier qui arrive gentiment à terme, les aménagements extérieurs ont débuté ce qui a provoqué le blocage provisoire du chantier et la circulation des promeneurs le long de l'ancien chemin de Vesin. Ce chantier va durer jusqu'à l'été environ et il y aura ensuite les aménagements communaux notamment les chemins d'accès, devant le local du feu et de la voirie ainsi que devant la buvette du foot. Il demande de la tolérance durant cette période de travaux afin que tout se passe bien. La mise à disposition des utilisateurs du CO se fera début août et la rentrée des classes est prévue pour le 26 août. L'inauguration du CO a été fixée et aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 octobre prochains ; le programme sera établi en fonction des conditions sanitaires mais il y aura notamment la présence d'un voire plusieurs Conseillers d'Etat. Concernant l'agenda communal, il nous informe des dates réservées pour les prochains conseils généraux : nous avons l'habitude de prévoir une séance du Conseil Général en juillet, séance de réserve dédiée à une thématique du moment, compte tenu du fait que nous avons déjà eu deux séances en ce début d'année, le Conseil Communal propose de ne pas faire de séance du Conseil Général au mois de juillet. Le prochain Conseil Général aura lieu le 22 septembre et le dernier Conseil Général de l'année aura lieu le 15 décembre. Les séances avec le bureau ainsi que la commission financière seront planifiées quelques semaines auparavant. Pour terminer, il nous informe que l'élection complémentaire du ou de la 30<sup>ème</sup> conseiller ou conseillère général(e) aura lieu le 9 mai prochain ; il encourage toutes et tous à aller voter.

Mme la Doyenne d'âge remercie le Conseil Communal pour ces informations.

### **13. DIVERS**

M. Jacques Monnard nous informe qu'en décembre, le groupe « Unis pour Cugy » soulevait une question sur le fait d'envisager le tronçon de départ de la route de Fétigny en secteur à vitesse réduite à l'occasion du réaménagement prochainement planifié. En effet, il est manifeste que cet axe rencontre du succès auprès des automobilistes en transit dans le village. Circulation de passage donc à laquelle s'ajoute bien sûr celle due aux riverains, qui bon an mal an représentent bien la majeure partie des habitants du village : il n'aura échappé à personne que la densité des résidents en ces lieux n'a eu de cesse de s'amplifier

DATE : 5 mai 2021

tout au long de ces dernières années. Alors maintenant, pour la desserte, cela réclame réflexion, et le projet de la Commune, de par ce réaménagement, y fait réponse aussi ; merci de l'avoir amené ! Mais évidemment, on aura tous compris que l'avènement du CO est l'indéniable gâchette qui a convoqué ce prochain chantier. Si force est bien d'admettre cette intensification de véhicules, elle va de pair avec des tributs d'enfants & d'ados, déambulant alentours, en toute légitimité bien sûr, puisque sur le chemin de l'école, ou sinon typiquement en déplacement entre salle de classe et salle de gym ou bibliothèque. Il nous faut ainsi prendre tout le souci qui s'impose pour rendre conciliable cette effervescence de la jeunesse vis-à-vis de l'asphalte & de ses mécaniques propulsées. De surcroît, il y aura aussi cette zone d'intérêt général en devenir autour de la ferme à Moineau, récemment acquise par notre Commune, une occasion supplémentaire pour judicieusement réfléchir à un plan qui fasse cohabiter au mieux les deux royaumes. En outre, rappelons-nous que nous aurons, sur ce bout de route, un trottoir d'envergure généreuse qui émergera audacieusement sur la chaussée. Il adviendra donc que la chaussée, aussi, émergera à son tour sur ledit trottoir quand se présenteront l'un à l'autre deux véhicules opposés. Autant dire que ce trottoir sera aussi trottoir parmi les trottoirs que le Château de Cugy est manoir parmi les forteresses cathares : pas vraiment inviolable ! Un fameux trottoir bimodal donc, piétonnier autant que roulant de par sa porosité... Bref, une espèce assez paradoxale qu'on imaginait endémique au seul petit village de Vesin !

Ceci étant, sur le pont du navire « aménagements pour la mobilité douce », ne devons-nous pas, un jour, nous distancer de la croisière-pépère, celle donc où l'on se contente du moindre, au nom des habitudes ? Ne devrions-nous pas admettre, parfois, que le vent tourne un peu trop en vrai risque, qu'il insuffle bien du stress, et qu'il y aurait finalement très peu à investir pour répondre à la menace ? A ce propos, il se permet de rappeler que le Plan Directeur, émis & avalisé simultanément avec notre PAL communal en 2015, faisait déjà clairement sienne cette vision d'un « secteur modéré » pour tout le centre villageois...

Aussi, leur demande est-elle ici de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Général cette question sur la conduite d'une analyse « 30km/h », une étude qui ait cette portée globale propre à harmoniser, bien sûr, ce concept à plus large étendue. Cette question fera donc l'objet d'un vote, et nous vous invitons d'ores et déjà à en débattre, sans négliger l'attention que l'on doit aux citoyens les plus directement concernés : prêtons ainsi l'oreille aux bordiers et aux parents. Il en est de notre devoir d'élu-e ! Il remercie d'avance le Conseil Communal pour nous produire un devis ainsi que l'assemblée pour son attention ...surtout à ce point quasi final de la soirée !

M. Vincent Grandgirard relève que son intervention porte sur le projet d'adaptation des horaires d'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne. Il commence par un bref rappel. La COREB, exploitant civil de l'aérodrome de Payerne, souhaite élargir les horaires de vols et sollicite l'avis des communes riveraines (ASIC – Association pour la sauvegarde des intérêts des communes riveraines de l'aérodrome de Payerne) avant de lancer la procédure avec l'OFAC.

Par rapport aux horaires actuels, il est prévu d'autoriser des vols plus tôt le matin et plus tard le soir ainsi que pendant les heures de repas à midi. En invoquant des besoins justifiés, il sera même possible de voler dès 6h en semaine, jusqu'à 22h en semaine et le samedi et même le dimanche de 13h30 à 20h. Alors que les exécutifs communaux sont invités à se déterminer jusqu'à mi-mai 2021, nous souhaitons connaître la position du Conseil Communal. Nous souhaitons également faire connaître la position du groupe « Unis pour Cugy », qui n'est pas favorable à cet élargissement. En effet, si les 900 vols annuels actuels n'occasionnent que peu de nuisances, l'extension des horaires de vol va occasionner une forte hausse du trafic (NB : la COREB estime à 1'200 le nombre de vols supplémentaires seulement pendant les horaires marginaux). Nous estimons qu'il est essentiel de tout faire pour préserver la qualité de vie dans notre région, notamment tôt le matin, tard le soir et



DATE : 5 mai 2021

durant le week-end. Nous pensons que cette qualité de vie est un atout de la Broye, aussi pour les sociétés, et leurs collaborateurs, qui ambitionnent de s'implanter sur l'Aéropôle.

Nous pensons également que l'usage qui est fait actuellement de la possibilité d'effectuer des vols civils ne démontre pas clairement la nécessité d'étendre ces horaires. Pour mémoire, les entreprises de l'aéropôle effectuent actuellement 900 vols par année sur un nombre maximum autorisé de 8'400 !

M. Bernard Grandgirard répond que c'est un dossier qui a préoccupé le Conseil Communal ; c'est une des thématiques sur laquelle il a dû se prononcer ; une séance d'information a eu lieu qui rassemblait l'ASIC, la Coreb et les représentants de l'aéroport civil. Une présentation de l'adaptation des horaires a été faite avec ses conséquences, il y a les horaires normaux et les horaires contingentés et il y a également eu une présentation des décibels que cela représente. Il précise que le comité de l'ASIC a émis un préavis favorable par rapport à ces horaires, cette thématique a été reprise au sein du Conseil Communal et en pesant le pour et le contre, bien sûr les nuisances mais qui sont aujourd'hui totalement dans le contexte qui a été établi de 8'400 vols civils par année (aujourd'hui nous sommes à un peu plus de 1'000 vols par année), et tout de même avec la préoccupation importante de la promotion économique de la Broye qui a vu déjà certaines entreprises renoncer à leur projet d'implantation dans la Broye, des entreprises tout à fait sérieuses qui ne sont pas des entreprises qui font du bruit mais qui apportent également des emplois, donc c'est apparemment les horaires qui sont indiqués sur l'aéroport civil de Payerne, qui sont les horaires les plus restrictifs et ce paramètre nous a quand même fait mouche et nous a décidé de laisser un peu plus de marge de manœuvre à ces entreprises et de laisser un peu plus de marge à l'implantation de certaines entreprises dans notre région pour le bien des places de travail. Le Conseil Communal a donc décidé de suivre la position de l'ASIC et de préavis favorablement cette demande d'adaptation des horaires. A noter que cette adaptation d'horaires a encore un long chemin à parcourir et sera mise à l'enquête publique. C'est un changement de règlement qui sera mis à l'enquête publique sur laquelle chaque citoyen pourra s'exprimer.

M. Marc Sommer demande, compte tenu non pas du contexte mais environnemental dont les enjeux deviennent de plus en plus importants, et comme annoncé dans la brochure de campagne, le groupe « Equilibre » souhaiterait la création d'une commission ad-hoc « climat-énergie » et souhaiterait connaître la position du Conseil Communal sur sa raison d'être.

M. Bernard Grandgirard répond qu'effectivement cela a été abordé plusieurs fois ce soir, cette commission « climat-énergie » est d'actualité du fait des informations cantonales que l'on voit. Il y a un bilan énergétique qui est en place et une activité, aujourd'hui vive, sur ce sujet. Aujourd'hui il était prématuré de prévoir une élection ou constitution d'une commission « climat-énergie », par contre, au sein du Conseil Communal, ce sujet a déjà été abordé mais il faut mettre en place les objectifs de cette commission, définir un cadre et c'est quelque chose que l'on va faire rapidement et probablement lors d'une prochaine séance sera proposée la formation d'une commission « climat-énergie ». Dans l'immédiat il faut fixer le cadre et les objectifs de cette commission et avoir un budget.

M. Fabrice Bersier nous informe que le dimanche 13 juin, la population suisse sera appelée à se prononcer sur plusieurs objets fédéraux dont deux objets fédéraux importants, la loi sur la Covid, la loi sur le CO2 mais aussi deux objets qui touchent l'agriculture. Bien qu'il ne se permettrait pas profiter de cette soirée pour exprimer sa position sur ces deux objets agricoles, il souhaite toutefois nous informer qu'une randonnée dans la Broye sera organisée le dimanche 16 mai dont Cugy sera un point contact de cette randonnée. Les agriculteurs de la région Broye-Vully ont estimé qu'il était important de communiquer à la population ce qu'ils

DATE : 5 mai 2021

font aujourd'hui. La randonnée a été validée dans un concept Covid compatible, dont les mesures sont très difficiles, c'est donc une ballade dans la Broye avec trois points de départ et d'arrivée qui sont Estavayer, Payerne et Cugy. Des agriculteurs de la Broye-Vully souhaitent, lors de cette randonnée, expliquer les prestations de l'agriculture d'aujourd'hui et expliquer les enjeux de cette votation afin que la population puisse se forger son opinion.

La parole n'étant plus demandée, Mme Chantal Pache, Doyenne d'âge du Conseil Général, clôt la séance en remerciant chacune et chacun d'y avoir pris part et d'y avoir activement participé.

La séance est levée il est 21 h 00

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Doyenne d'âge :

Chantal Pache

La Secrétaire :

Sylvia Bersier